

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFI	Date	6 février 2026
Numéro	26.109	Heure	10h31

Auteur-e(-s) : Député-e-s interpartis

Lié à (facultatif) :
ad

Titre : Pour un accès équitable à la formation tertiaire sur l'ensemble du territoire cantonal

Contenu :

Le Conseil d'État est prié de :

1. Établir un rapport sur les disparités territoriales du niveau de formation dans le canton, en s'appuyant sur les données récentes de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et sur une analyse fine (communes, quartiers, régions Haut/Bas, contexte socio-économique, etc.), et d'identifier les causes structurelles possibles de ces inégalités, notamment en lien avec l'offre locale de formation, la mobilité, les coûts, l'orientation, l'information ainsi que la disponibilité des voies professionnelles ou académiques ;
2. Proposer des mesures concrètes pour renforcer l'accès à la formation postobligatoire et tertiaire, notamment dans le haut du canton et dans le Val-de-Travers, par exemple :
 - diversification ou retour d'offres de maturités ou de formations tertiaires ;
 - renforcement de la formation professionnelle dans la région ;
 - partenariats avec les hautes écoles ou les institutions formatrices.
3. Examiner comment intégrer davantage la dimension sociale et territoriale dans les politiques cantonales de formation, afin d'assurer un développement harmonieux et équitable du canton.

Développement (obligatoire) :

La RTS a récemment publié des [cartes interactives](#) basées sur les données de l'OFS, montrant de fortes disparités du niveau de formation selon les quartiers et les régions.

Dans notre canton également, ces cartes mettent en évidence une inégalité territoriale marquée : les personnes titulaires d'un diplôme tertiaire sont nettement plus nombreuses dans le bas du canton, tandis que le Haut présente des taux bien inférieurs.

Or, la formation est l'un des déterminants les plus importants de la participation sociale, de l'intégration, de l'accès à l'emploi et des revenus. Ces cartes soulignent donc une réalité sociale préoccupante.

Par ailleurs, la répartition territoriale des niveaux de formation est étroitement liée à la géographie des emplois et des services à haute valeur ajoutée. Les catégories socioprofessionnelles supérieures (CSP+) tendent à se concentrer là où se situent les lieux d'enseignement supérieur, de recherche, de santé, ainsi que certains services publics et parapublics. Cette concentration renforce mécaniquement les écarts territoriaux, en matière tant de formation que d'opportunités professionnelles, et interroge plus largement la localisation des services cantonaux et des pôles d'emploi qualifié dans le canton.

Ces éléments posent une question centrale : comment garantir un équilibre territorial et l'égalité des chances pour l'ensemble de la population neuchâteloise ?

L'enjeu ici n'est pas uniquement statistique : l'accès à la formation conditionne l'accès à des trajectoires de vie favorables. Les données publiées sont un signal clair : la cohésion cantonale est en jeu. Le canton de Neuchâtel doit pouvoir garantir que le lieu de résidence ne détermine pas les opportunités éducatives d'une personne.

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Sarah Blum

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Aurélie Gressot	Marina Schneeberger	Yves Pessina
Patrick Erard	Christine Ammann Tschopp	Laurence Castillon

Richard Gigon	Olivier Beroud	Cloé Dutoit
Lara Zender	Armin Kapetanovic	Amina Chouiter Djebaili
Daniel Berger	Raymond Clottu	Roxann Barbezat
Evan Finger	Loïc Frey	Jean-Pierre Brechbühler
Jenna Mannino	Jennifer Angehrn	Gil Santschi
Florent Guye		